

## Secrétariat

Aarau, dès le 1er janvier 2017

# Indemnisation uniforme des juges lors des fêtes de gymnastique

La division du sport de masse de la Fédération suisse de gymnastique émet la recommandation suivante au sujet de l'indemnisation des juges aux fêtes de gymnastique :

### Juges avec brevet (dès 5 jours de formation de base)

- Indemnisation journalière de Fr. 40.00
- Indemnisation à la demi-journée (jusqu'à 4h½) Fr. 20.00
- Repas / y compris repas chaud
- Hébergement (si nécessaire et en cas de travail les deux jours)

*Remarque:* - T-shirt ASICS de juge disponible / Utiliser le t-shirt FSG officiel  
- Frais de transport selon jugement de l'organisateur

### Juges avec brevet (2 – 4 jours de formation de base)

- Indemnisation journalière de Fr. 20.00
- Indemnisation à la demi-journée (jusqu'à 4h½) Fr. 20.00
- Repas / y compris repas chaud
- Hébergement (si nécessaire et en cas de travail les deux jours)

*Remarque:* - T-shirt ASICS de juge disponible / Utiliser le t-shirt FSG officiel  
- Frais de transport selon jugement de l'organisateur

### Aides/Aide du juge (pas de formation)

- Pas d'indemnisation

### >> Attirer l'attention de la direction des concours, respectivement du CO, sur les points suivants:

- Rédiger l'horaire avec la DC de la branche et le chef des juges (sensé, faisable)
- Prévoir suffisamment de pauses pour les juges
- Distribuer des boissons sans alcool
- Places de parc à proximité du site de compétition
- Cartes de fête si nécessaire (entrée sur le territoire de la fête par exemple)
- Hébergement (valeur pour juge Fr. 40.00) avec petit-déjeuner si possible
- Dans la mesure du possible, séparer l'hébergement des gymnastes et des juges
- Fournir livrets de fête, pins et documentation
- Organiser un lieu séparé pour manger et boire (peu de temps d'attente)

Meilleures salutations

**FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE**  
**Division du sport de masse**

Jérôme Hübscher  
Chef du sport de masse